



LES OPÉRATIONS DE PAIX DE L'ONU : VERS UNE CAPACITÉ DE RÉACTION RAPIDE

L'innovation la plus cruciale dans les opérations de paix de l'ONU au cours des prochaines années consisterait à mettre au point ce que le présent rapport appelle le « concept des groupes d'avant-garde »

Le concept des groupes d'avant-garde repose sur le principe suivant : relier entre eux tous les niveaux du système onusien, plus particulièrement un état-major opérationnel et des groupes de mission fournis par les États membres au niveau tactique, aux fins de déployer une force aussi rapidement que possible, pour une courte durée

« concept des groupes d'avant-garde ». D'après ce concept, les États membres grefferaient leurs unités nationales à l'état-major opérationnel par le biais du Système des arrangements relatifs aux forces en attente et selon des plans d'urgence génériques et diverses structures de force qui dépendraient de la nature de l'opération. Ces forces nationales resteraient dans leur patrie sous le commandement des autorités nationales, jusqu'à ce que le secrétaire général fasse appel à elles et que les autorités nationales aient approuvé leur déploiement. Une fois le déploiement autorisé, elles seraient officiellement placées sous le contrôle opérationnel du secrétaire général. Le Secrétariat serait responsable de leur déplacement stratégique, conjointement avec les États participants. Leur soutien logistique serait planifié à l'avance, en coordination avec le Secrétariat, et exécuté par l'état-major opérationnel, qui puiserait dans des stocks et utiliserait tout appui qu'il serait possible d'obtenir par le biais d'ententes régionales.

Le concept des groupes d'avant-garde repose sur le principe suivant : relier entre eux tous les niveaux du système onusien, plus particulièrement un état-major opérationnel et des groupes de mission fournis par les États membres au niveau tactique, aux fins de déployer une force aussi rapidement que possible, pour une courte durée, soit en réaction à une crise immédiate soit en attendant l'arrivée de forces de suivi ou d'une opération de maintien de la paix plus traditionnelle. Avec des arrangements plus complexes et plus précis conclus avec les pays fournisseurs de troupes, et avec l'appui d'un état-major opérationnel permanent, le Conseil de sécurité de l'ONU aurait à sa disposition des unités tactiques ou des groupes d'avant-garde capables de déployer une opération multidimensionnelle comprenant environ 5 000 membres.

18. Les Nations Unies devraient élaborer un « concept de groupes d'avant-garde » qui grefferait à l'état-major de niveau opérationnel des éléments tactiques fournis au secrétaire général par les États membres, par le biais du Système des arrangements relatifs aux forces en attente.

19. Le secrétaire général et les États membres devraient envisager d'organiser les unités en attente comme des « éléments de ressources » multinationales, qui correspondraient à des fonctions (force d'observation, force d'aide humanitaire, force de surveillance du cessez-le-feu, etc.), et de prévoir une formation et des exercices pertinents, ce qui ferait gagner du temps le moment venu. Ces éléments de ressources pourraient être chargés de certaines des tâches les plus nouvelles des opérations multidimensionnelles (secours en cas de catastrophe naturelle, urgences humanitaires) et travailleraient en étroite collaboration avec d'autres secteurs de l'ONU et avec les organisations non gouvernementales.